

## VERIMATRIX

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 8.754.914,20 euros  
Siège social : Impasse des Carrés de l'Arc, Rond-Point du Canet, 13590 Meyreuil  
399 275 395 RCS Aix-en-Provence

(la « Société »)

**RAPPORT SPECIAL**  
**SUR LES OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS**  
**DES ARTICLES L. 225-197-1 A L. 225-197-3 DU CODE DE COMMERCE**

*(Attributions gratuites d'actions)*

**Exercice clos le 31 décembre 2025**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 dudit code relatifs aux attributions gratuites d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

1. Nombre et valeurs des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ces mandataires sociaux par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article 225-197-2 du code de commerce

Bénéficiaire	Date d'attribution	Nombre	Valeur	Date d'acquisition définitive	Fin de la période de conservation	Fonctions exercées à la date d'attribution
Laurent Dechaux	29 août 2025	500.000	0,202 euros	29 août 2028*	N/A	Directeur général

\* Les actions attribuées gratuitement sont assorties d'une condition de présence et de conditions de performance.

2. Nombre et valeurs des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ces mandataires sociaux par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce

Néant.

3. Nombre et valeurs des actions qui, durant l'année ont été attribuées gratuitement par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article 225-197-2 du code de commerce à chacun des dix salariés de la Société non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé

Néant.

4. Nombre et valeurs des actions qui, durant l'année ont été attribuées gratuitement par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article 225-197-2 du code de commerce à l'ensemble des salariés bénéficiaires et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires

Au cours de l'exercice 2025, le conseil d'administration, n'a pas fait usage des autorisations qui lui ont été consenties à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions.

---

**Le conseil d'administration**